

Le ministre de la Consommation et des Corporations nous parlait mercredi dernier d'un approvisionnement pour un mois. On nous parlait des silos à moitié vides. On a omis de dire que l'accès aux ports était impossible, et cela régulièrement, et devant ces attitudes je crois que nous étions justifiés, la semaine dernière, de réclamer ce débat spécial qui aujourd'hui de toute façon rend très clair que l'opposition avait raison, puisque le ministre est obligé d'agir. Il y a à peine trois jours peut-être, je demandais justement au ministre du Travail comment allaient les négociations, ce que les médiateurs avaient de nouveau à apporter. Depuis le 2 avril, on apprenait que les négociations étaient rompues et que le temps n'était pas venu de tenter de réunir encore les deux parties, peu importe la situation dans laquelle se trouvaient les agriculteurs du Québec.

Donc, madame le président, nous avons parfaitement raison. On me dira bien sûr qu'on veut de nouveau «politiser» ce débat. Je ne veux pas politiser ce débat, mais je veux rappeler quand même aux gens qui ont accepté des charges au Parlement qu'ils ont failli à leurs responsabilités durant ces dernières semaines. Et aujourd'hui, nous nous réjouissons, même si cela va coûter des sous, du fait qu'enfin le gouvernement ait accepté de prendre position.

Certains députés, quelques ministres même, le ministre des Transports (M. Marchand) par exemple, n'aiment sûrement pas cette idée d'avoir recours à une loi spéciale, ils préféreraient encore le recours de la part des victimes à une série d'injonctions. C'est là, madame le président, sinon de l'hypocrisie peut-être de la naïveté, car le recours systématique aux injonctions équivaut à la négation pratique de l'exercice du droit de grève. Nous le savons parfaitement bien, on a peur de le dire. La semaine dernière, nous étions invités par les ministériels: «Dites donc si vous êtes pour ou contre le droit de grève.»

C'est trop facile de poser la question ainsi, madame le président. Mais nous savons parfaitement bien qu'aussi longtemps que le gouvernement va inviter les compagnies à demander des injonctions, il renoncera à sa responsabilité de prendre une décision et d'agir. «Ah! laissons les compagnies demander les injonctions». Cela équivaut en pratique à la suppression du droit de grève.

Le gouvernement a voulu se décharger de ses responsabilités, et remettre cela aux tribunaux. Les tribunaux régleront le problème. Ce qui est pire, madame le président, dans toute cette affaire, c'est qu'on s'est «servi» une fois de plus des agriculteurs, du côté des syndicats, pour faire flancher le gouvernement et les armateurs, et du côté du gouvernement, pour faire diminuer les exigences syndicales. Pendant tout ce temps, les agriculteurs, et par voie de conséquence le consommateur québécois, devenaient les otages des débardeurs et du gouvernement d'Ottawa, comme le disait si bien mon collègue de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) mercredi dernier.

Déjà la question se pose à savoir si les débardeurs respectent la loi ou défieront, comme certains l'ont affirmé ce matin encore, la volonté du Parlement.

J'aimerais rappeler à ces hommes qui travaillent, pour qui nous avons beaucoup de considération et pour qui nous souhaitons un traitement équitable, j'aimerais quand même rappeler tant aux vérificateurs qu'aux débardeurs, que le choix ne se pose pas, comme l'ont mentionné à un moment donné certains de leurs représentants, sur le fait de savoir si le Parlement doit d'abord protéger les porcs ou les débardeurs. Je crois que cette réponse était un peu simpliste. L'expression démontre en passant la méconnaissance,

voire même le mépris, que certains de nos concitoyens peuvent avoir à l'égard des agriculteurs.

Je crois que le choix se pose à ce niveau-ci au sujet des débardeurs. On leur reconnaît des droits, bien sûr, par exemple celui de la sécurité d'emploi et celui, fondamental, d'un minimum de revenu pour un travail donné. Il n'y a pas un député, je pense, qui s'obstine et qui hésite à reconnaître ces droits. Il y a aussi les autres travailleurs.

Les victimes, dans tout ce conflit, madame le président, ce ne sont pas les gens de Bay Street ou de la rue Saint-Jacques, ce sont les travailleurs, et les travailleurs de la terre.

Le plus beau geste, je pense, que pourraient poser les intéressés dans ce conflit, c'est-à-dire les travailleurs, à l'approche de la fête de la solidarité des travailleurs le premier mai prochain, serait celui de retourner au travail de bon gré. Je le souhaite pour les agriculteurs, dont la sécurité d'emploi et les revenus sont autrement plus compromis que ceux des syndiqués présentement.

Ce ne sont pas aux seuls débardeurs à supporter l'odieux des effets de leur grève que nous reconnaissons légitime et légale. Nous verrons tantôt en comité plénier à ce que la sécurité d'emploi soit mieux assurée. Elle ne paraît d'ailleurs pas assurée actuellement selon le rapport Gold.

Si demain les débardeurs doivent retourner au travail, la tête haute, le gouvernement devra, une fois la loi adoptée, considérer que son rôle n'est pas terminé. Et je pense que c'est peut-être là le plus important, madame le président. Nous discutons aujourd'hui d'une loi spéciale. Nous avons malheureusement attendu trop longtemps, nous savions parfaitement bien travailleurs et députés, que le gouvernement serait pressé, conditionné, et obligé de poser un geste. D'ailleurs, le ministre mentionnait tantôt qu'il ne voulait pas en faire un cas de premier choix. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous sommes appelés à légiférer. Ce n'est pas un précédent, comme l'a souligné tantôt le ministre, loin de là, que le gouvernement est obligé d'appliquer des lois spéciales.

Mais demain, en ce qui a trait à l'agriculteur par exemple, quelle assurance aurons-nous pour dédommager les agriculteurs du Québec, ceux de l'Est du Québec en particulier, des pertes qu'ils auront encourues au cours de ce conflit? Nous savons qu'à ceux qui ont pu s'approvisionner, il en a coûté beaucoup plus cher. Quelle garantie avons-nous du gouvernement que les agriculteurs n'y perdront pas leurs bénéfices nécessaires? Quelle garantie avons-nous que le gouvernement prendra éventuellement des dispositions pour arrêter des mesures à caractère permanent, qui lui permettront à l'avenir d'être mieux préparé à faire face à de telles situations? Voilà autant de questions auxquelles nous espérons que les responsables du gouvernement, le ministre en particulier, saura répondre durant les minutes qui vont suivre.

Et surtout, madame le président, je veux m'unir à toutes les parties en cause au sujet du nouveau système de conventions collectives, puisque le système actuel ne satisfait plus personne. On a peur, bien sûr. Politiquement, c'est dangereux, un vote ici, un vote là, si l'on conteste le syndicat, les méthodes utilisées. Quand même, je pense qu'il faut être réaliste. Il faut avoir le courage de le dire; nous, nous ne sommes pas satisfaits, les choses vont mal dans le pays actuellement dans tous les domaines.

Et je crois que le gouvernement a la responsabilité de s'asseoir à la même table que les syndicats pour réévaluer ce qu'on appelle le droit de grève. Il ne s'agit pas d'enlever le droit de grève sans offrir de compensations, une cer-